

Cycle d'échanges LMD

Rôle et missions des directeurs des études
et des équipes de formation

mardi 17 janvier 2006

- ❖ Arrêté relatif au grade de licence – 23 avril 2002
A propos de l'article 9...
 - ❖ Les domaines de responsabilité des équipes de formation sont notamment :
 - ❖ la définition des objectifs des parcours et des méthodes pédagogiques mises en œuvre,
 - ❖ la coordination des enseignements et l'harmonisation des progressions pédagogiques,
 - ❖ les démarches innovantes proposées s'agissant, en particulier, des pratiques pédagogiques différenciées ou individualisées,
 - ❖ la présentation du dispositif d'évaluation des formations et des enseignements,
 - ❖ les formes du travail pluridisciplinaire,
 - ❖ la nature des travaux demandés aux étudiants.

- ❖ Arrêté relatif au grade de licence – 23 avril 2002
A propos de l'article 19...
 - ❖ Chaque étudiant doit bénéficier :
 - ❖ d'un dispositif d'accueil,
 - ❖ de tutorat d'accompagnement,
 - ❖ de soutien pour faciliter son orientation et son éventuelle réorientation, assurer la cohérence pédagogique tout au long de son parcours et favoriser la réussite de son projet de formation.
 - ❖ Le dispositif d'accueil comprend la désignation d'un ou plusieurs directeurs des études et sa mise en œuvre est assurée par les équipes de formation, qui incluent également les tuteurs et les personnels concernés chargés de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'appui à l'enseignement.
 - ❖ Ce dispositif doit être accessible à chaque étudiant aux différentes étapes de son cursus ; en particulier pour la phase initiale des parcours.

- ❖ Arrêté relatif au grade de licence – 23 avril 2002
A propos de l'article 19...
 - ❖ Les directeurs des études sont garants :
 - ❖ de la qualité de l'organisation pédagogique tant en matière d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants que dans le domaine de l'animation des équipes de formation,
 - ❖ de la coordination des pratiques pédagogiques.